



---

Conseil de sécurité

**Consolidation et maintien de la paix**

New York, le 13 mars 2024

Déclaration de la Suisse

Lue par Pascale Baeriswyl,  
Représentante Permanente de la Suisse

---

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat sur un sujet que nous considérons comme clé. Je remercie également les intervenantes et intervenants de leurs contributions précieuses et leurs idées éclairantes.

Il y un mois, ce Conseil suivait en Colombie les traces du cycle d'une paix durable. De la prévention à la consolidation de la paix, en passant par la médiation, les trois étapes du cycle étaient bien visibles, se chevauchant souvent. Dans le sud du pays, nous avons rencontré d'anciennes combattantes et combattants, qui aujourd'hui font du déminage. À Buenaventura, sur la côte pacifique, nous avons écouté le témoignage de jeunes de la minorité afro-colombienne, confrontés à la violence. À Bogota, nous avons rencontré des femmes qui ancrent la paix au cœur des communautés locales et des leaders politiques qui s'engagent à solidifier l'Accord de 2016 par le dialogue.

En Colombie, nous avons pu voir de nos propres yeux qu'une paix durable se bâtit par des individus, motivés et habilités, dont l'action est décuplée par des réseaux et guidée par une stratégie à plus grande échelle, et qui a besoin d'un soutien international.

Puisque chaque société et chaque communauté est unique, l'approche de prévention doit l'être également. Des stratégies de prévention nationales et régionales, sur la base des droits de l'homme, sont donc un instrument de premier choix. À cet égard, la Suisse se réfère à la déclaration commune du *Caucus* sur les droits de l'homme et la prévention de conflits.

**Mais qu'est-ce qui fait une bonne stratégie de prévention ?** Comment pouvons-nous, pour chaque circonstance, prévenir les conflits violents et faire avancer la paix ?

Il s'agit de s'intéresser aux risques spécifiques pouvant mener à la violence ainsi que d'identifier leur cause profonde afin d'en prévenir la récurrence. Et personne n'est mieux à même pour mener cette analyse que celles et ceux qui la portent en tant qu'**actrices et acteurs du changement** : la parlementaire, l'ouvrière agricole, l'agent de police local, l'étudiante, l'écolier, et les jeunes qui s'engagent à vents contraires pour un avenir meilleur.

Ces individus ne doivent toutefois pas rester isolés et leur capacité à défendre la paix doit être renforcée. C'est pourquoi une prévention efficace vise, comme le revendique le Secrétaire général dans son Nouvel agenda pour la paix, à offrir de **l'information**, des **instruments**

**accessibles** et des **espaces sûrs** pour la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés ; mais aussi à investir dans les **initiatives** de prévention **locales**.

Car au niveau local, la société civile et les femmes en particulier créent souvent leur propre **îlot de paix**. Une stratégie de prévention doit relier ces îlots pour en faire des « archipels » nationaux, voire internationaux.

Il est en effet nécessaire de créer un véritable **réseau du changement** pour catalyser les efforts nationaux : un réseau qui relie les secteurs public et privé, l'humanitaire, la coopération au développement et la société civile, qui s'étend du plus petit village jusqu'aux salles de conférences des Nations unies.

Ce n'est qu'en réseaux que nous pouvons apprendre les uns des autres, et tirer des leçons, par exemple, des plans d'action nationaux sur **l'agenda femmes, paix et sécurité**, tout en mobilisant les ressources nécessaires à la prévention.

Dans ces réseaux, le rôle de la **Commission de la consolidation de la paix** doit être renforcé, ses moyens augmentés et notre engagement en son sein décuplé. Le Pacte pour l'Avenir et l'examen de l'architecture de consolidation de la paix en 2025 nous en donnent l'occasion.

Le **Conseil de sécurité** doit à son tour intégrer pleinement ce réseau, en prenant compte systématiquement des avis de la Commission dans les contextes à son agenda et en prêtant son soutien à l'action de prévention nationale, tel qu'en Colombie. Le Conseil peut et doit également agir à travers le chapitre VI de la charte et utiliser plus habilement les outils à sa disposition pour le règlement pacifique des différends. Les résolutions et missions que nous mandatons sont un soutien pour le pays concerné.

Monsieur le Président,

Nous l'avons vu en Colombie : la paix se construit dans un cycle qui commence par la prévention ; qui relie tous les acteurs et actrices du changement. Comme l'a dit la militante pour la paix colombienne Rosa Emilia Salamanca lors de notre visite : « Siempre estaremos ahí para construir la paz. Somos una fuerza de paz ». Faisons donc notre part, nous aussi.

Je vous remercie.

I would like to thank you, Mr. President, for organizing this debate on a subject we consider key. I would also like to thank the speakers for their valuable contributions and enlightening ideas.

A month ago, this Council followed in Colombia the traces of the cycle that leads to sustainable peace. From prevention to mediation to peacebuilding, the three stages of the cycle were all visible, often overlapping. In the south of the country, we met former combatants who are now working in demining. In Buenaventura, on the Pacific coast, we listened to the testimonies of young people from the Afro-Colombian minority who are confronted with violence. In Bogotá, we met women who are anchoring peace at the heart of local communities and political leaders who are committed to consolidating the 2016 Agreement through dialogue.

In Colombia, we saw at first hand that lasting peace is built by motivated and empowered individuals, whose actions are enhanced by networks and guided by a broader strategy, and that it requires international support

As each society and community is unique, so must be the approach to prevention. National and regional prevention strategies, based on human rights, are therefore an instrument of first choice. In this respect, Switzerland refers to the Caucus' joint declaration on human rights and conflict prevention.

But what makes a good prevention strategy? How can we prevent violent conflicts and promote peace in each circumstance?

It's a question of looking at the specific risks that can lead to violence, and identifying their root causes in order to prevent their recurrence. And no one is better placed to carry out this analysis than the men and women who are the agents of change: the parliamentarian, the farm worker, the local police officer, the student, the schoolchild, and the young people who are fighting against the odds for a better future.

But these individuals must not remain isolated, and their capacity to defend peace must be strengthened. This is why effective prevention aims, as the Secretary General calls for in his New Agenda for Peace, to provide information, accessible tools and safe spaces for the participation of women, young people and marginalised groups; but also to invest in local prevention initiatives.

Because at local level, civil society and women in particular often create their own "islands of peace". A prevention strategy therefore must link these islands to make them national or even international "archipelagos".

It is necessary to create a genuine network of change to catalyze national efforts: a network that links the public and private sectors, the humanitarian sector, development cooperation and civil society, extending from the smallest village to the conference rooms of the United Nations.

It is only in networks that we can learn from each other, and draw lessons, for example, from national action plans on the women, peace and security agenda, while mobilising the resources needed for prevention.

In these networks, the role of the Peacebuilding Commission must be strengthened, its resources increased and our commitment to it grown tenfold. The Pact for the Future and the review of the peacebuilding architecture in 2025 give us the opportunity to do so.

The Security Council, for its part, must fully integrate this network, by systematically taking account of the Commission's opinions in the contexts on its agenda and by lending its support to national preventive action, such as in Colombia. The Council can and must also act through Chapter VI of the Charter and make more skillful use of the tools at its disposal for the peaceful settlement of disputes. The resolutions and missions that we mandate are a support for the country concerned.

Mr President,

As we have seen in Colombia, peace is built in a cycle that begins with prevention and links all the actors for change. As Colombian peace activist Rosa Emilia Salamanca said during our visit: "Siempre estaremos ahí para construir la paz. Somos una fuerza de paz ". So let's do our part too.